



Scolarisation des enfants de familles ukrainiennes déplacées Bienvenue à l'école en France



Aller à l'école est un droit pour tous les enfants français et étrangers qui vivent en France.
L'école publique est gratuite et l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons âgés de 3 à 16 ans.
Votre enfant pourra donc être accueilli à l'école dès votre arrivée sur le territoire français.

Comment inscrire mon enfant ?

Etape 1 - Un guichet unique : écrire à scolarite-ukraine05@ac-aix-marseille.fr en précisant

- Nom et prénom des parents ou responsable légal ; adresse de l'hébergement ; mail ; téléphone ; profession.
- Nom, prénom, date de naissance, niveau de la classe en Ukraine de chaque enfant à scolariser ; langues parlées.

Chaque demande de scolarisation sera réorientée par nos soins aux services compétents (mairie, service vie de l'élève de la DSDEN) pour une inscription dans une école, un collège ou un lycée le plus proche du lieu d'hébergement. Vous serez dans les meilleurs délais contacté pour finaliser cette inscription.

Etape 2 : Où aller pour finaliser l'inscription

Age de mon enfant	Quelle école ?	Où aller pour l'inscription ?
3 ans → 6 ans	Ecole maternelle	Mairie de la ville où vous résidez
6 ans → 11 ans	Ecole élémentaire	Mairie de la ville où vous résidez
11 ans → 15 ans	Collège	Collège ou lycée qui vous sera indiqué en réponse à votre demande de scolarisation.
→ 15 ans et plus	Lycée	

Si vous êtes en possession des documents suivants, pensez à les apporter pour l'inscription :

- Livret de famille
- Pièces d'identité parents et enfants
- Justificatif de domicile en France (ou attestation d'hébergement)
- Carnet de santé des enfants

Les systèmes scolaires français et ukrainien				
	UKRAINE		FRANCE	
âge	classe	niveau	classe	niveau
3/4			Petite section	ÉCOLE MATERNELLE
4/5			Moyenne section	
5/6			Grande section	
6/7	1	PRIMAIRE (niveau I)	CP	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
7/8	2		CE1	
8/9	3		CE2	
9/10	4		CM1	
10/11	5	SECONDAIRE (niveau II)	CM2	COLLÈGE
11/12	6		6 ^{ème}	
12/13	7		5 ^{ème}	
13/14	8		4 ^{ème}	
14/15	9	SECONDAIRE SUPERIEUR (niveau III)	3 ^{ème}	LYCÉE
15/16	10		2 nd e	
16/17	11		1 ^{ère}	
17/18	12		Terminale	